

2023/03

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération	Qui ont pris part au vote
13	13	9	9

Convocation
10/03/2023
Date d'affichage
10/03/2023

Séance du 17 mars

L'an deux mil vingt-trois, le 17 mars

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine DECUYPER, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : H. CAPPELLAZZI – S. GREMY – B. DOMINIQUE-WEBER DA CONCECAO – W. COLAS – E. TRES CARTES – C. GREGOIRE – F. EUSTACHE – C. GUILLAUME

Absent excusé : P. BARDEL

Absent : C. BLARDAT-KATOUI – P. LAMY-BOYET – A. DEGUY

Secrétaire : S. GREMY

ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE SUR 4 JOURS

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu les articles D.521-10 et D.521-12 du code de l'éducation,

Vu le projet éducatif territorial,

Vu le compte-rendu du conseil d'école en date du 18 octobre 2022 approuvant l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours,

Considérant que l'école élémentaire de Bussy-en-Othe applique actuellement la semaine scolaire sur 4 jours,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours.

La Secrétaire de séance
Stéphanie GREMY



Le Maire
Catherine DECUYPER


